MAIRIE

SAINT-GENEROUX
2 rue de Thiors - 79600
☎05.49.67.64.86
mairie-st-generoux@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le jeudi dix-sept septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GÉNÉROUX (Deux-Sèvres) se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AIGRON Lionel, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 11 septembre 2026, par voie électronique.

Présents : Messieurs AIGRON Lionel et BOURREAU Laurent, Madame BERTONNIERE Annick, Monsieur RENAUD Denis, Madame SAGOT Françoise, Monsieur BENOIT Bruno, Monsieur MARROLLEAU Aurélien, Mesdames COLLET Marine et Madame BABARIT Claire et Monsieur MAURIET Hugo.

Absente excusée : Madame MOIGNER Céline qui a donné procuration à Monsieur AIGRON Lionel.

Secrétaire de séance : Madame SAGOT Françoise

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame SAGOT Françoise est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h35.

Ordre du jour :

- ✓ Définition des dates et heures d'état des lieux de la salle de Champ Paillé ;
- ✓ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- ✓ Renouvellement contrat "Gîtes" ;
- ✓ Travaux d'enfouissement des réseaux sur Argentine ;
- ✓ Avis TIPER sur méthanisation ;
- ✓ SIVU RPI LES 5 VILLAGES, perspectives
- ✓ Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.

LOCATION

Définition des dates et heures d'état des lieux de la salle de Champ Paillé

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acter pour les dates et heures de réalisation des états des lieux des locations de la Salle Champ Paillé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les dates et heures de l'état des lieux entrant et sortant des locations de la salle Champ Paillé seront les suivants : le matin au plus tôt à 8h00 et le lendemain au plus tard à 9h00. Toute autre demande devra faire l'objet d'un accord de la mairie et dit que le règlement intérieur à signer par les locataires sera modifié en ce sens.

Délibération D2026-41

INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a entériné la modification de ses statuts afin d'y intégrer la compétence GEMAPI, la mise en œuvre et la labellisation « Pays d'art et d'Histoire », et de clarifier l'exercice des compétences.

Les Conseils municipaux sont donc appelés à émettre un avis dans un délai de trois mois avant le 28 septembre prochain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais afin d'y intégrer la compétence GEMAPI, la mise en œuvre et la labellisation « Pays d'art et d'Histoire », et de clarifier l'exercice des compétences.

Délibération D2026-42

PERSONNEL CONTRACTUEL

Renouvellement contrat "Gîtes"

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de Monsieur AUGIZEAU Laurent pour ses fonctions de gestion du camping, gîtes et salle se termine le 15 septembre 2026.
Il est proposé de lui renouveler ce contrat pour la période du 16 septembre 2026 au 15 septembre 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de Monsieur AUGIZEAU Laurent pour ses fonctions de gestion du camping, gîtes et salle pour la période du 16 septembre 2026 au 15 septembre 2027, pour une durée hebdomadaire de 7 heures annualisée.

Délibération D2026-43

VOIRIE

SIEDS : enfouissement des réseaux au village d'Argentine

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du dernier conseil en date du 24 juin dernier, les élus ont acté les travaux d'enfouissement des réseaux au village d'Argentine et que son plan de financement (dépenses et recettes) présenté ce jour serai appelé à évoluer. Il convient de solliciter des subventions auprès d'Orange, du SIEDS et du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel se compose comme suit :

Dépenses *(hors GEREDIS)*		**Recettes**	
Travaux	56 445,80 €	A la charge d'ORANGE	11 320,98 €
		Subvention SIEDS	12 539,53 €
		Conseil Départemental	10 000,00 €
		Autofinancement	22 585,29 €
TOTAL	**56 445,80 €**	**TOTAL**	**56 445,80 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel, AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre à jour le plan de financement et à demander des subventions auprès des financeurs.

Délibération D2026-44

ENVIRONNEMENT

Avis TIPER sur méthanisation

Monsieur BOURREAU Laurent, 1er Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une consultation du public a lieu du 17 août au 17 novembre 2026 inclus, relative à l'autorisation environnementale présentée par la SAS TIPER Méthanisation, concernant la régularisation des activités de méthanisation existantes ainsi qu'à l'extension du site situé dans la zone industrielle du Grand Rosé sur la Commune de LOUZY. Il convient de donner son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS TIPER Méthanisation, concernant la régularisation des activités de méthanisation existantes ainsi qu'à l'extension du site situé dans la zone industrielle du Grand Rosé sur la Commune de LOUZY.

Délibération D2026-45

SIVU RPI LES 5 VILLAGES, perspectives

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des réunions ont eu lieu le 28 août (participation de l'inspectrice) et le 9 septembre (Visio DDT) sur le devenir des écoles de la commune de Plaine et Vallées (3 SIVU) et concerne donc le SIVU RPI LES 5 VILLAGES ainsi que des communes avoisinantes (ex : LUZAY), correspondant au maillage scolaire.
L'état (ANCT) doit mandater un cabinet pour une étude du maillage scolaire

Extrait mail : "Nous sommes Pauline ALMERAS et Thierry CORNUS, agents d'État à la Direction départementale des territoires (DDT) des Deux-Sèvres, service qui traite entre autres de l'aménagement des territoires. Nous vous contactons au sujet de l'organisation de la réunion de cadrage relative à l'étude sur l'évolution du maillage scolaire.

L'objectif de la réunion est de vous permettre de faire connaissance avec le Bureau d'études (BE) qui portera le dossier. Celui-ci disposera ainsi de tous les éléments pour faire une offre méthodologique et financière adaptée au contexte local."

A ce stade, il faut savoir que le nombre de classes souhaité par l'éducation nationale par école sera à minima de trois (quatre dans un proche avenir ?). De plus, les arrêts de bus devraient avoir au moins 4 élèves ?

Après avoir échangé, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer à cette étude et mandate ainsi ses représentants : Céline MOIGNER, Marine COLLET, et Lionel AIGRON.

QUESTIONS DIVERSES

1. Infos sur travaux en cours : réfection de revêtement de chaussée du chemin de la Galotière et de la route de Bouillé à Monteil.

2. Information sur sinistre chemin rural d'Argentine : une expertise contradictoire et des devis ont été réalisés et sont en cours de validation pour des travaux avant l'hiver.

3. Générosus : Annick BERTONNIÈRE, Lionel AIGRON et Caroline DUFOUR-BARILLOT font partis du comité de pilotage du GENEROSUS pour la nouvelle mandature. La parution est prévue fin novembre.

4. Le bilan de l'ouverture de l'église cet été est positif. L'arrêt est prévu le 1er octobre.

5. Proposition d'une fête le 19 décembre avec Cyril MAGUY à l'église, demande à l'association SAGA si elle souhaite participer, avec garantie de la Commune.

6. Départ du locataire au 1 bis rue de Thiors le 07/10/2026 : Faire passer l'annonce aux conseillers (prix, agencement, ...)

7. Ouverture de la « Roulotte de Clarisse », épicerie ambulante présente tous les mardis de 11h à 12h à l'église.

8. Une date du prochain conseil municipal a été retenue le 22 octobre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h30.

Le Maire,

Lionel AIGRON

MAIRIE DE ST-GÉNÉROUX (Deux-Sèvres)

La secrétaire de Séance,

Françoise SAGOT

Rappel des délibérations prises au cours de la séance
(Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2026-41	Définition des dates et heures d'état des lieux de la salle de Champ Paillé	3.3
D2026-42	Modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais	5.7
D2026-43	Renouvellement contrat "Gîtes"	4.2
D2026-44	SIEDS : enfouissement des réseaux au village d'Argentine	8.3
D2026-45	Avis TIPER sur méthanisation	8.8